

**Communiqué de  
presse**

**Campagne Tous photographes !  
Charte des bonnes pratiques de la photographie dans les musées et  
les monuments nationaux**



Le ministère de la Culture et de la Communication publie une charte des bonnes pratiques photographiques dans les musées et les monuments nationaux, qui décline en 5 articles les engagements réciproques entre les établissements et les visiteurs-photographes.

Faisant le constat d'une diversification de la pratique photographique comme de sa présence toujours plus grande dans la vie quotidienne, le ministère de la Culture et de la Communication a pris l'initiative de constituer un groupe de travail réunissant des membres de l'administration, des grands opérateurs du ministère et de la Ville de Paris, ainsi que des représentants de la société civile. Les conclusions de ce groupe de travail ont permis d'élaborer une charte permettant de faciliter les nouveaux usages dans le respect des œuvres et le confort des visiteurs.

**Contact presse**

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 74 71  
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des Patrimoines  
Françoise Brézet  
francoise.brezet@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la  
Communication

[culturecommunication.gouv.fr](http://culturecommunication.gouv.fr)

[facebook.com/ministere.culture.communication](https://facebook.com/ministere.culture.communication)

[twitter.com/MinistereCC](https://twitter.com/MinistereCC)

Cette nouvelle approche pédagogique de la prise photographique dans les lieux patrimoniaux a été définie et s'appuie, d'une part, sur un engagement d'information et de transparence des motifs de refus ou d'autorisation, et, d'autre part, sur le respect des règles de civilité dans les lieux de visite du patrimoine.

France Télévisions s'est associée au ministère de la Culture et de la Communication sur la campagne «Tous photographes !» et a fait réaliser un spot rappelant l'esprit de la charte. Il sera diffusé du 22 au 28 septembre sur l'ensemble des chaînes du groupe.

La charte et le spot sont disponibles sur : [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

Paris, le 22 septembre 2014



CHARTE DES BONNES PRATIQUES  
PHOTOGRAPHIQUES DANS LES MUSÉES  
ET LES MONUMENTS NATIONAUX